



Fermeture de dépôt, mes droits et les devoirs de l'employeur ?

Par **Julien84**, le **04/04/2012** à **15:53**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans la télécommunication pour un gros groupe et il s'avère que notre dépôt devrait fermer fin avril.

Je voulais savoir quels sont les devoirs de mon employeur car il y aurait des possibilités de mutation plus ou moins loin dans le même domaine ou différents.

Si j'accepte une de ses propositions, ai-je droit à une indemnité de sa part pour le changement géographique et le changement d'activité ?

Et si je refuse que ce passe-t-il ?

Merci d'avance pour vos réponses.
Julien

Par **P.M.**, le **04/04/2012** à **16:55**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez une clause de mobilité licite au contrat de travail et il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable à ce propos...

Normalement, s'il y a une mutation pour raison économique, l'employeur devrait vous en faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion et en vous précisant qu'une absence de réponse vaudrait acceptation...

En cas de refus, il devrait engager la procédure de licenciement économique seulement à l'issue du délai de réflexion...